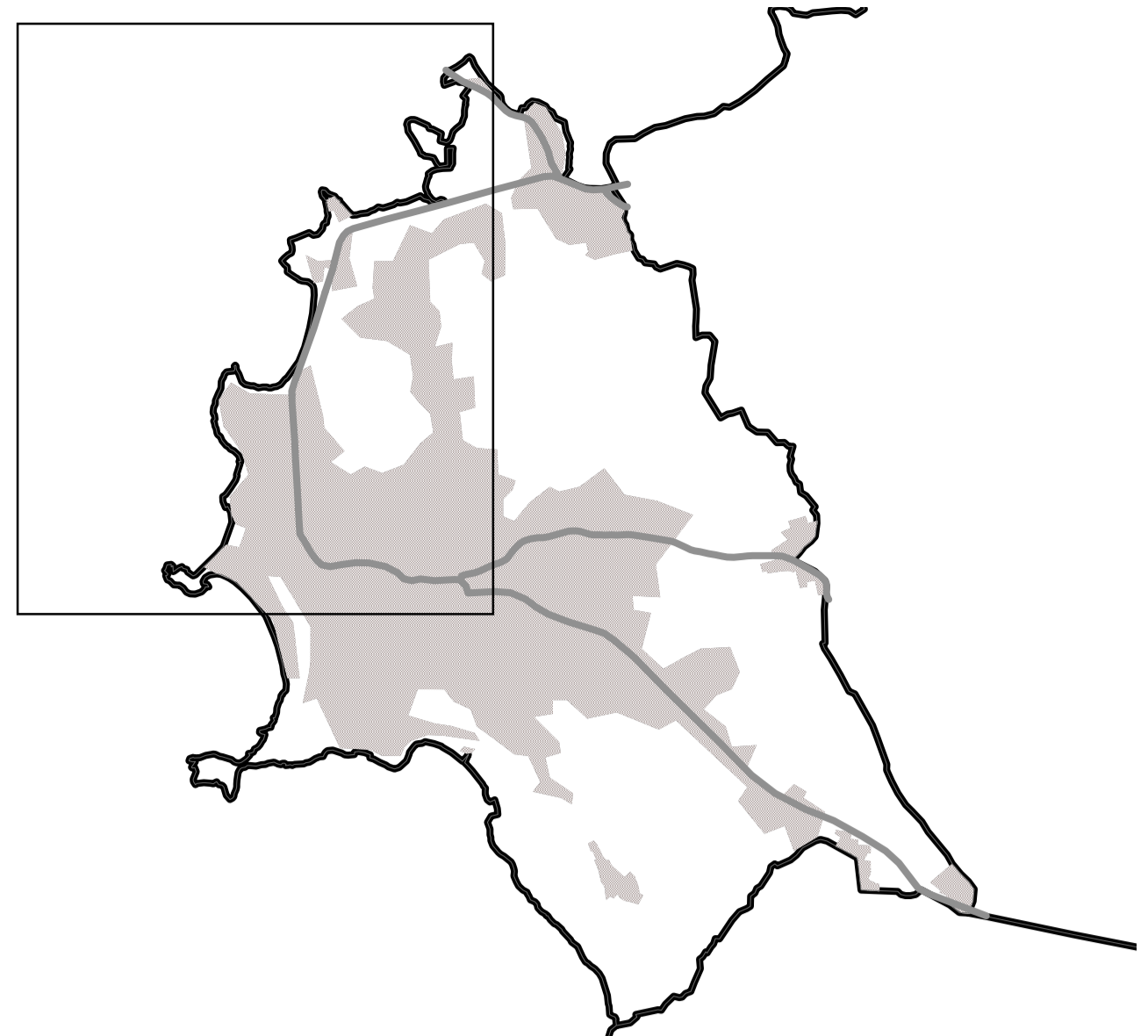


P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de TREBEURDEN



DOCUMENT GRAPHIQUE

3.1

Révision prescrite par délibération du CM le 15 juin 2001
 Débat préalable organisé au sein du CM le 17 mai 2002
 PLU arrêté par délibération du CM le 07 mai 2004
 PLU approuvé par délibération du CM le 13 janvier 2006
 complété le 26 mai 2006 suite aux observations du prélat.

échelle : 1/2 500e

Plus de détails sur le site internet de la commune
 www.trebeurden.fr

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbainiste
 15, place des étages 29000 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 89 79 93

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | espace boisé classé | | site archéologique de type 2 |
| | emplacement réservé - numéro de l'opération | | loi Barrière - recul d'inconstructibilité de 75 mètres |
| | emplacement réservé pour les chemins de randonnée | | loi sur le brut |
| | interdiction de création d'accès nouveaux | | nouvelle construction complétant le fond de plan cadastral (pour information) |
| | limite des espaces proches du rivage (art L. 146-4-2 du C.U.) | | construction soumise au permis de démolir (Art L. 430-1 et suivants du C.U.) |
| | élément paysager repéré et protégé (art L. 442-2 du C.U.) | | |
| | cône de vue d'intérêt collectif (à conserver) | | |
| | accès indicatif | | |

- ZONES URBAINES**
- UA centres urbains anciens (église, Créach Hery)
 - UAa zone UA d'intérêt patrimoniale
 - UC développement pavillonnaire et habitat balnéaire
 - UCa habitat, hôtellerie, restauration et loisirs en secteur littoral
 - UCb habitat, hôtellerie, restauration et loisirs en secteur littoral autour du site des roches blanches
 - UD habitat peu dense en site littoral et zone rurale
 - UE zone sportive, scolaire, culturelle et de loisirs
 - UL zone destinée aux activités touristiques légères
 - UP zone portuaire et activités de tourisme et de plaisance
 - UPa plage et terre plein de Trozoul
 - UY zone d'activités artisanales, industrielles et commerciales
 - UYm zone d'activités maritimes et aquacoles

- ZONES A URBANISER**
- 1AU constructible sous réserve (réseaux, accès...)
 - 2AU réserves foncières (constructibles après modification du PLU...)
 - 1AUc future zone UC
 - 2AUc future zone UC - réserve foncière
 - 1AUd future zone UD
 - 2AUd future zone UD - réserve foncière
 - 1AUe future zone UE
 - 1AUy future zone UY
 - 2AUyd future zone UY - réserve foncière

- ZONES NATURELLES**
- N zone naturelle à protéger (sites, paysages, zones humides...)
 - NA espaces naturels aménagés (espaces verts...)
 - NAa espace de loisirs en accompagnement d'urbanisation
 - NB bâtiment situé dans les espaces remarquables
 - NE zone réservée à la gestion des eaux usées
 - NH bâtiment non agricole au sein de la zone rurale
 - NL espaces remarquables (article L. 146-6 du code de l'urbanisme)
 - NM zone naturelle maritime (aquaiculture)
 - NP zone naturelle maritime (mouillages groupés)

- ZONES AGRICOLES**
- A zone agricole
 - Aa zone de culture agricole (pas de bâtiment nuisants)

